

Bonne et heureuse année 2015



Chers amis du Parc du Rocher,

C'est avec plaisir et avec une certaine émotion que nous vous présentons, au nom de l'association, tous nos vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous garde en bonne santé et qu'elle vous procure joie et bonheur, à partager avec tous ceux qui vous sont chers.

Comme vous le savez, la présidence de notre association a changé. Lors de l'Assemblée Générale du 9 août 2014, Raymond Pilet, après 11 ans comme président, n'a pas souhaité renouveler son mandat. De par sa compétence, son sens de la communication, sa connaissance de la mer et de l'histoire du Parc du Rocher, il est certainement le président qui marquera le plus de son empreinte l'action de notre association. Lui succéder n'est pas chose facile. Heureusement il reste dans le Conseil d'Administration et pourra nous soutenir dans les actions à venir. Le CA du 22 août 2014 a élu deux coprésidents pour assurer cette succession.

Depuis la tempête Xynthia, l'essentiel de l'action de l'association auprès des pouvoirs publics s'est porté sur la protection de notre parc et la défense de nos dunes. Chaque année notre littoral est menacé.

Nous ne sommes pas les seuls concernés ; un quart du littoral français, soit 1700 km, est victime d'érosion avec risque de submersion. L'Etat a donc décidé d'élaborer un Plan national des Submersions Rapides (PSR).

Dans ce cadre, le préfet de Vendée a établi le projet, soumis à concertation publique, d'un **Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)** sur le

territoire de 8 communes du sud du département dont La Tranche-sur-Mer fait partie.

Malheureusement la période de concertation (du 17/11/2014 au 16/01/2015) n'est pas des plus judicieuses pour les propriétaires de résidence secondaire.

Une réunion d'information sur ce PPRL a eu lieu le 18 novembre 2014. Vous trouverez dans ce bulletin un compte rendu de cette réunion à laquelle ont participé des membres du CA. Notre association suit de près ce projet car le découpage en zones plus ou moins exposées aux risques de submersion concerne notre parc et peut avoir des conséquences sur certaines résidences.

Ce PPRL conditionnera le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** et l'association se devra d'être attentive à son élaboration.

Point médian entre deux AG, le bulletin permet de faire le point sur l'action de l'association, d'établir un contact direct avec chacun d'entre vous et grâce au « Trio pour l'Info » nous avons des nouvelles sur l'actualité tranchaise.

Nous essaierons, si vous le souhaitez, de le maintenir. Surtout n'hésitez pas à consulter le site Internet qui permet, en quasi temps réel, de vous informer des événements concernant notre parc ou son environnement.

En attendant le plaisir de vous retrouver cet été, nous vous renouvelons tous nos vœux.

Gilles Goblet et Jacques Guiblais



Le 18 novembre 2014, la Préfecture a organisé une réunion de concertation sur la prévention des risques (PPRL Bassin du Lay) à Longeville, pour les communes d'Angles, Longeville, La Tranche et St Benoist-sur-Mer et le 19 novembre à St Michel en l'Herm pour les communes de Grues, St Denis du Payré, St Michel en l'Herm et Triaize.

Le Sous-Préfet et les services de la DDTM ont développé les résultats de leur enquête sur le plan de prévention des risques.

Trois objectifs ont été dégagés :

- Protection des biens et des personnes exposés
- Maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées
- Réduction de la vulnérabilité de la population

L'objectif est d'identifier les **zones à risques**, leur niveau d'exposition et de définir les probabilités d'érosion marine (recul du trait de côte), de submersion marine (houle, vent, brèches) et d'inondation terrestre (débordement par le niveau des cours d'eau), le fameux « aléa ». Cette notion est définie en fonction de la hauteur d'eau potentiellement atteinte, ainsi que du courant. L'aléa s'étend de faible à fort. Est également prise en compte l'élévation du niveau de la mer d'ici à 2100, le tout croisé avec la donne humaine.

Le PPRL va fixer les conditions d'utilisation et d'occupation des sols. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'applique au document d'urbanisme de la commune, et à toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme : permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme ...

Il vise à :

- Réglementer l'urbanisation pour la rendre compatible avec le risque de submersion marine
- Adapter au risque le bâti existant le plus vulnérable, par création de zones refuges
- Améliorer la gestion de la crise par l'instauration de mesures de sauvegarde de la population

Zonage du PPRL :

Zone rouge : toute nouvelle construction d'habitation est interdite. L'adaptation des constructions existantes est admise à condition de réduire le risque d'inondation. Sont seuls autorisés les bâtiments agricoles.

Zone bleue : les constructions sont autorisées sous condition de la mise hors d'eau du premier plancher et des pièces de sommeil.

Zone blanche : toutes les constructions autorisées par le document d'urbanisme peuvent être réalisées sans prescription liée aux risques littoraux.

Le projet de zonage concernant La Tranche est consultable sur :

http://www.vendee.gouv.fr/IMG/pdf/PPRL_Tranche_ZR_juillet2014_PJ1.pdf

L'importance des travaux rendus obligatoires est fonction du niveau de vulnérabilité du bâti existant au regard de l'inondation. Ce niveau de vulnérabilité dépend de la hauteur d'eau à l'intérieur de la maison et de la présence ou non d'un étage (aménagement des combles : 8m2 minimum et ouvrant de toit). Il est donc nécessaire de connaître le niveau du seuil de la construction existante pour définir le niveau de vulnérabilité.

Mobilisation du fonds Barnier : pour accompagner les propriétaires pour les travaux de mise en sécurité obligatoire, il existe une prise en charge de 40% des travaux dans la limite de 10% de la valeur du bien (montant maximum de l'aide : 4000€).

Les observations seront recueillies à la mairie et analysées jusqu'au 16 janvier 2015. Arrêté par le Préfet, le projet de PPRL sera ensuite soumis à une enquête publique, pilotée par une commission désignée par le Tribunal administratif de Nantes. Une fois approuvé, le plan s'imposera dans les actes et les documents d'urbanisme de référence.

PARTENARIAT ET TRAVAUX

Le 28 octobre a eu lieu, en mairie, la réunion de coordination des Parcs. L'association y était représentée par Gilles GOBLET et Alban BLANCHARD.

Le 2 décembre, Gilles GOBLET a rencontré M. GONNOT et M. DUPUY avec une visite sur site afin de préciser nos souhaits.

Défense du littoral - Protection des dunes

La municipalité n'a pas les « mains libres » quant aux travaux à effectuer. Afin de ne pas outrepasser les décisions des services de l'Etat, il ne sera fait que *de l'entretien, de la maintenance...pas des travaux donc, sans l'approbation de*

l'Etat. Il en résulte l'arrêt des travaux d'aménagement du parking de Sainte Anne, pour lesquels il est exigé une étude d'impact !

L'acquisition par la commune de la **dune STEINBERG** est toujours envisagée. Il est nécessaire d'attendre la publication du PPRL, probablement en 2015-2016.

Dune « Eden – La Horde » : Notre association insiste et renouvelle sa demande pour une reconstitution de l'équivalent d'une bande de dune publique devant la propriété « La Horde ». Elle serait soutenue par la prolongation de la défense « pieux-paille » jusqu'à la mitoyenneté « EDEN-LA HORDE ». Les travaux demandés pourraient être réalisés fin janvier 2015, avec l'utilisation des pieux de récupération de la descente 37.

Descente 38 (ex 117) : Des travaux d'aménagement de cette descente sont envisagés. M. GONNOT précise qu'il a été décidé d'utiliser un revêtement type goudron, plus souple à entretenir, pour l'ensemble de cet accès.

Descente 37 (ex 118) : M. le Maire confirme la décision de fermer cette descente, *la plus malmenée, la plus attaquée*. Des travaux *d'entretien* de l'épi seront réalisés, dans le but de ralentir l'érosion de la dune. L'accès à la plage se fera par la descente 36 « Eden Roc » très proche.



Nous demandons :

- Le maintien d'un belvédère avec des bancs en limite de dune, soutenu par des pieux de chêne.
- Le maintien d'un escalier "saisonnier", pour toutes les raisons exposées aux élus le 28 octobre 2013, en particulier en matière de sécurité.

M. GONNOT émet un avis favorable mais cet aménagement sera soumis à la décision de M. Le Maire après l'évaluation des travaux.

G.C.U : procès toujours en cours.

La Belle Henriette : M. le Maire rappelle que La DDTM souhaite une implantation de la digue sur des terrains privés, avec toutes les conséquences de retard et de coût liées aux expropriations nécessaires.

PPRL : M. le Maire précise que la préfecture vient de publier le nouveau PPRL de la commune, affiché en mairie, auquel il s'oppose, principalement au sujet des « Générelles » et de « la Belle Henriette ».

Le PPRL laisse apparaître une nouvelle notion de **zone rouge d'érosion**. (Voir plus haut le détail du projet).

PLU : Une enquête publique est prévue au 1^{er} trimestre 2015. De nouvelles zones constructibles apparaîtront côté «La Terrière» avec des contraintes allégées.

Sécurité – Tranquillité publique

Nos demandes concernant les marquages au sol sont acceptées : priorité à la sortie du parc (sur bd des Vendéens, angle 1^{ère} avenue), limitation de vitesse au sol (30 km/h), signalisation des ralentisseurs (bandes blanches).

Un aménagement type rondins de bois pourrait être réalisé pour canaliser le stationnement dans l'impasse ouest de la 8^e avenue.

Le dispositif de filtrage du passage vers Eden Roc (en extrémité de la 8^e avenue), a été entretenu et réparé.

Urbanisme – Voirie

Nos demandes concernant l'évacuation des eaux pluviales sont acceptées : entretien et curage des puisards, réalisation de nouveaux regards d'absorption, n° 30 de la 1^{ère} avenue et n° 32-33-34 de la 3^e avenue.

Projets municipaux – Aménagement urbain

Réalisation du ponton mobile d'embarquement en 2014.

Mise en fonctionnement du port à sec confié à 2 concessionnaires : en 2015 opération «test gratuit» ; en 2016 début officiel de l'activité.

A l'étude : l'achat du terrain «Sweety-Park» dans le cadre de sa liquidation ; création d'un golf (après l'approbation du PLU) sur des terrains non constructibles ; réalisation d'une déchetterie pour les 3 communes à l'arrière de la «Belle Henriette» et toujours le projet de balnéothérapie.

Divers

Traitement des chenilles processionnaires : le traitement par hélicoptère n'est plus autorisé. Il sera indispensable de s'inscrire au programme de traitement public/privé au sol, et payant, chaque été pour une réalisation en septembre.

Afin de limiter le dépôt des sacs d'ordures ménagères au sol, la commune s'est fixé comme objectif de créer une 4^e colonne dans les centres de tri en apport volontaire. Ce dossier n'a pas pu trouver de solution à ce jour.

REGARD DU TRIO

BAIN DU JOUR DE L'AN

Le 1^{er} jour de l'année à La Tranche a démarré par le désormais traditionnel bain où 115 « givrés » se sont jetés dans une eau à 7° sous le soleil et avec des cris de joie.



Environ 500 spectateurs étaient au rendez-vous.

AMENAGEMENTS A SAINTE ANNE

Ces aménagements sont destinés à préserver le secteur, des entrées d'eau de mer par coefficients de plus de 80, fréquents en hiver. L'ancienne cale dite «des boucheleurs» a été remplacée par un muret comprenant une ouverture face à la mer pour les piétons.

La cale de mise à l'eau des bateaux sera construite parallèlement à la plage.

Quant à l'avenue de Sainte Anne, elle devrait être végétalisée et comprendra une voie cycles/piétons.



TROIS ETOILES POUR L'EPHAD DES TULIPES

Treize maisons de retraite de la région des Pays de Loire ont obtenu 3 étoiles ; 1 seule en Vendée : l'EPHAD des Tulipes de la Tranche !

Ce classement fait suite à une enquête anonyme menée par «Que Choisir» en 2014. Tout a été pris en compte : accueil, repas, tarifs, délais d'attente, espaces communs, animations et surtout qualité de vie des résidents. Le personnel a été reconnu pour sa disponibilité et la qualité des soins apportés aux personnes pour leur bien-être quotidien.

Depuis l'automne, des travaux de rénovation et d'agrandissement (12 chambres pour les malades désorientés) d'une durée 2 ans, vont l'embellir encore plus. Le transport gratuit des aînés rompt leur isolement et leur permet de demeurer plus longtemps à leur domicile.

NOUVELLES DU CENTRE VILLE

Le FUN BUS a transporté 152 000 personnes l'été dernier. Les terrains de tennis déménageront avant l'été pour être installés près du stade de foot. Une partie du terrain sera vendu à un promoteur pour faire des maisons à un étage. Le reste de la parcelle est toujours en attente pour la construction d'un centre de remise en forme.

Le « Pôle petite enfance » sera construit à proximité de la salle de sport. Il comprendra le centre de loisirs, une mini crèche, la halte-garderie, une PMI et une ludothèque, pour une ouverture prévue fin 2016.

Le projet de rénovation du pavillon de l'Aunis est toujours d'actualité.

En novembre, nous avons assisté au festival d'automne de théâtre amateur, à raison de deux pièces par jour. Cette année Mylène DEMONGEOT en était la présidente.



AVIS AUX NAVIGATEURS

Situé dans la zone artisanale, le port à sec sera opérationnel cette année. Un escalier sera installé au ponton ; la zone tampon sera derrière la capitainerie.

Le nombre de mouillage de l'anse du Maupas restera identique, soit 232.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER- Hôtel de Ville - 85360 LA-TRANCHE-SUR-MER

Responsables publication : Gilles GOBLET, Jacques GUIBLAIS

Associés à Danièle Martineau, Dominique RAINETEAU et René BLANC.

Photo des vœux : René BLANC

Contact : contact@parcdurocher-lagriere.fr

Site internet : <http://www.parcdurocher-lagriere.fr/>